

ARTICLE I – OBJET

Les présentes conditions générales de vente, sont réputées être irrévocablement admises par notre Client. GPLExpert se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. Les nouvelles conditions générales de vente seront, le cas échéant, portées à la connaissance du Client par modification en ligne et seront applicables aux seules ventes réalisées postérieurement à la modification. Toutes les opérations de vente intervenant entre GPLExpert et le Client sont donc soumises à nos conditions ci-après, nonobstant toute stipulation contraire qui pourrait être mentionnée sur les commandes d'achat du Client. Les conditions générales d'achat du Client ne nous engagent que pour autant qu'elles aient été acceptées expressément par écrit par GPLExpert. Notre accord ne peut en aucun cas être déduit de la circonstance que nous aurions accepté le marché sans protester contre les stipulations qui se réfèrent aux conditions générales ou particulières ou à d'autres dispositions similaires de notre Client. Le préposé, le collaborateur, le conjoint, tout membre de la famille ou toute autre personne agissant pour notre Client le représentera et sera supposé disposer du mandat requis pour l'engager à notre égard. Les conditions de vente applicables sont celles du pays où la société GPLExpert reçoit la commande et où elle émet sa facture, elles sont donc applicables à l'étranger sous le contrôle de la loi française et dans le cadre de l'application de la clause attributive de compétence dans le paragraphe 19.

ARTICLE II – COMMANDE

Toute commande doit être passée par écrit par une acceptation ferme et définitive à GPLExpert. Les commandes sont fermes et définitives pour le Client dès leur première émission. Celui-ci ne peut pas les annuler, ni refuser la livraison. GPLExpert se réserve le droit à compter de la réception de la commande d'accepter, de rejeter celle-ci ou de faire des réserves. Un accusé de réception de commande ne constitue pas une acceptation de commande.

GPLExpert n'est pas tenue de fournir à un Client basé dans l'Union Européenne des informations relatives à la nomenclature douanière ni à l'origine des produits.

ARTICLE III – PRIX

Sauf dispositions contractuelles particulières, nos offres et nos listes de prix correspondent au tarif en vigueur au moment de la conception du devis et ne nous engagent pas au-delà. En cas de variation de prix entre la date d'expiration du devis et la validation de la commande, GPLExpert pourra réévaluer la tarification appliquée. Les frais de port sont à la charge du Client. Les commandes sont acceptées, sous réserve des hausses de prix qui nous sont imposées par nos propres fournisseurs et des circonstances indépendantes de notre volonté qui rendraient ultérieurement impossible ou plus onéreuse la livraison. En tout état de cause, les marchandises seront facturées aux conditions de tarif en vigueur au moment de la date de fourniture, indépendamment du prix auquel elles auraient été confirmées ou quels que soient le délai ou les possibilités de fourniture.

ARTICLE IV – DÉLAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont établis en toute bonne foi et sont donnés à titre indicatif. Sauf stipulation écrite expresse contraire, un retard ne peut, en aucun cas, justifier une annulation de commande ou une indemnisation quelconque.

ARTICLE V – LIVRAISON, FRAIS ET RISQUES

En cas de livraison par GPLExpert, les produits voyagent aux risques et périls du Client. Toutes réserves éventuelles doivent être formulées auprès du transporteur par courrier recommandé dans les 48 heures suivant la livraison. Nos frais de port comprennent d'une part, une participation à la préparation et aux frais d'emballage et, d'autre part, les frais de transport et d'assurance eux-mêmes. Le Client accepte de payer les frais de port ou de transport du produit tels que nous les indiquons sur les factures.

La livraison directe chez le Client final ou la livraison à une adresse différente de l'adresse de facturation sont des services pour lesquels une participation additionnelle et forfaitaire sera facturée. Toute livraison partielle d'une commande doit faire l'objet d'une demande écrite préalable de la part du Client et donne lieu à la facturation de frais de transport sur chaque livraison.

ARTICLE VI – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation concernant les marchandises fournies doit être faite par mail, fax ou lettre recommandée dans les 5 jours de leurs réceptions, en se référant aux numéros et date de la facture d'achat, au numéro Client, à la référence et la quantité de produit et en exposant les motifs de la demande. Passé ce délai, la réclamation ne sera plus prise en considération. Aucun retour marchandise ne sera accepté, sauf accord préalable par écrit de notre part et pour autant qu'elles nous soient retournées en état neuf et dans leur emballage d'origine. Un numéro de retour, obtenu auprès de notre service Client, devra être clairement mentionné sur l'emballage. Dans le cas d'une erreur commise par le Client et relative au choix du produit, GPLExpert accepte, dans la mesure où les produits sont renvoyés en l'état, de reprendre le produit sous réserve d'en avoir été avisé par écrit dans les dix (10) jours, suivant la date de livraison. Il est à noter que le Client accepte de prendre en charge les frais de gestion qui sont de dix pour cent (10 %) de la valeur du ou des produits retournés. Tout produit d'une valeur inférieure ou égale à cinquante EUROS (50) hors taxes ne sera pas repris. Nous portons à votre attention, toutefois, qu'aucun retour ou annulation ne sera accepté sur une commande de produits configurés ou adaptés aux besoins spécifiques du Client. Les autres produits doivent impérativement être retournés complets, en parfait état et dans leur emballage d'origine (encore scellé pour les logiciels et composants électroniques) et en port payé.

Les logiciels ne pourront être repris que si les scellés et l'emballage sont totalement intacts.

Nous nous réservons le droit de refuser tout retour non conforme aux conditions mentionnées ci-dessus.

En tout état de cause, les retours acceptés par GPLExpert feront l'objet d'un avoir au prix du tarif en vigueur le jour de la réception des produits dans les locaux de GPLExpert.

Toute réclamation concernant nos factures doit être portée à notre connaissance par lettre recommandée dans les 10 jours de leur réception. A défaut, elles seront considérées comme acceptées sans aucune réserve. La fourniture incomplète d'une commande ne peut justifier le refus de paiement des marchandises livrées. Il pourra d'ailleurs être émis des factures partielles au fur et à mesure de la fourniture des

Paraphe : __ / __

Page 1 sur 4

marchandises. Le paiement des factures ne peut jamais être subordonné à l'installation ou à la mise en marche des appareils. Tout litige opposant le Client à GPLExpert n'est en aucun cas suspensif du règlement de la partie non contestée de la facture.

ARTICLE VII – GARANTIE

En raison de notre qualité de revendeur, nous ne fournissons aucune garantie contractuelle quant aux produits.

La seule garantie à laquelle nous sommes tenus est la garantie légale par les articles 1641 à 1649 du Code Civil. La garantie contractuelle éventuellement accordée par le fabricant n'engage que celui-ci.

En aucun cas, nous ne garantissons que les marchandises fournies soient aptes à répondre à un problème particulier propre à l'activité de l'utilisateur. Nous ne sommes tenus à aucune indemnisation envers l'utilisateur ou envers les tiers pour les conséquences de l'usage des marchandises, qu'il s'agisse de dommages directs ou indirects, d'accidents aux personnes, de dommages à des biens distincts de notre matériel de pertes de bénéfice ou de manque à gagner, de dommages provenant ou à provenir d'une détérioration ou de pertes des données enregistrées par l'utilisateur.

Le présent article constitue la seule et unique garantie accordée par GPLExpert, à l'exclusion de toute autre garantie et notamment toute garantie concernant la qualité de la prestation fournie par le matériel ou son adéquation avec les objectifs ou l'usage que lui a assignés le Client ou le Client final. Le Client, ayant pris connaissance des caractéristiques techniques des produits, a sous sa propre responsabilité, et en fonction de ses besoins tels qu'il les a déterminés, porté son choix sur les produits faisant l'objet de sa commande. Le Client définit, sous sa seule responsabilité, les configurations de matériel et de logiciels commandés auprès de GPLExpert en fonction de ses besoins. Ainsi, GPLExpert ne garantit pas l'adéquation ou l'aptitude des produits à servir ou répondre aux besoins du Client ou de son Client et/ou à un usage déterminé ou particulier auquel ce dernier les destine.

En cas d'achat d'une extension de garantie sur un produit, il est de la responsabilité du Client d'assurer l'activation de cette garantie auprès du constructeur.

Le Client reconnaît être le seul responsable vis-à-vis de l'utilisateur final de l'obligation de conformité telle que définie par la Directive 1999/44/CE du 25 mai 1999 et par l'ordonnance N° 2005-136 du 17 février 2005. Par conséquent, GPLExpert ne donne aucune garantie quant à la conformité des marchandises telle qu'instituée par l'ordonnance du 17 février 2005. C'est en vertu de ces principes que le Client s'engage à garantir GPLExpert contre toute action d'un Client acquéreur d'un matériel et toute condamnation à son profil, ayant pour fondement un manquement à l'obligation de conformité telle que définie au présent article.

ARTICLE VIII – LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Si notre responsabilité était retenue à la suite de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de notre engagement, le total des indemnités ne pourrait, de convention expresse, dépasser un montant égal au prix de la marchandise qui est à l'origine du dommage.

ARTICLE IX – PROPRIÉTÉ

Les produits vendus contiennent fréquemment des logiciels. Il est convenu que les termes d'achat et de vente figurant dans les présentes conditions générales de vente ainsi que tout terme s'y rapportant directement ou indirectement, ne concernent pas les logiciels qui sont et demeurent la propriété exclusive du fabricant ou de son donneur de licence. Aucun transfert de propriété ne peut donc être réalisé sur les logiciels. Seule une licence d'utilisation est accordée. L'utilisateur ne pourra, sous quelque forme que ce soit, les céder, les concéder, les mettre en gage, les communiquer ou les prêter à titre onéreux ou à titre gratuit, ni les reproduire sauf à des fins de sauvegarde. Il maintiendra en bon état, les mentions de propriété portées sur les programmes et le manuel d'emploi et veillera au respect de la confidentialité des logiciels. Le Client s'interdira de modifier de quelque façon que ce soit nos marchandises. Le Client s'interdira de contrefaire nos marchandises, d'en permettre la contrefaçon ou de favoriser celle-ci de quelque façon que ce soit. Nos Clients intermédiaires entre notre société et les utilisateurs, sont tenus d'inclure dans leurs conditions de vente le paragraphe ci-dessus ou un texte ayant la même portée.

ARTICLE X – ACOMPTE

Les acomptes versés par notre Client sont à valoir sur le prix de la commande et ne constituent pas des arrhes dont l'abandon autoriserait les parties à se dégager de l'engagement.

ARTICLE XI – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Nonobstant le transfert de risque, nous conserverons la pleine propriété des marchandises jusqu'à paiement complet du prix des taxes et des accessoires. De la même manière que pour l'ensemble de nos conditions générales de vente, la commande d'un produit figurant au catalogue implique de la part de l'acheteur, l'acceptation inconditionnelle de la présente clause de réserve de propriété. Le Client s'engage à nous avertir immédiatement et ce sous peine de dommages et intérêts de toute saisie qui serait pratiquée par un tiers. Le Client s'engage à nous permettre de reprendre possession de nos marchandises sans avis préalable, à nous autoriser à pénétrer dans les locaux et à supporter tous les frais de l'enlèvement de nos marchandises.

Le nom du tiers acquéreur devra nous être communiqué par courrier recommandé.

En cas de non-paiement, à l'échéance, intégral ou partiel, GPLExpert pourra, sans mise en demeure préalable, reprendre lesdits produits et les accessoires. Toutes sommes déjà versées par le Client resteront acquises à GPLExpert à titre de dommages et intérêts. Le Client identifiera clairement ces produits comme étant la propriété d'GPLExpert et prendra les assurances nécessaires pour couvrir les dégâts ou dédommagements éventuels.

ARTICLE XII – CONDITIONS DE PAIEMENT

Dans le cas d'une première relation contractuelle ou pour les montants supérieurs à 10 000€TTC, un acompte de 30% du montant total sera demandé afin de pouvoir réaliser la commande.

Toutes nos factures sont payables à 30 jours nets et sans escompte en application des termes de l'article L441-6 du code de commerce. En conséquence, le défaut de paiement total ou partiel de la facture à sa date d'exigibilité entraînera de plein droit, sans mise en demeure préalable, allocation à GPLExpert de dommages et intérêts forfaitaires égaux à 40 €. En cas de retard dans le règlement des factures, le Client

s'engage à verser une pénalité égale au taux directeur de la Banque Centrale Européenne, à la date d'émission de la facture, majoré de dix points. Sans nouvelle pendant un délai de quinze (15) jours ouvrables, GPLExpert se réserve le droit de cesser les prestations.

La présente clause ne nuit pas à l'exigibilité immédiate de la dette. En cas de résiliation et/ou de désistement de l'engagement du fait du Client, GPLExpert sera en droit de réclamer l'exécution forcée de l'allocation de dommages et intérêts fixés à 30% du prix de vente total minimum. GPLExpert se réserve également la possibilité de démontrer un dommage supérieur, auquel cas celui-ci devra être intégralement réparé. Nous nous réservons, en outre, le droit d'annuler les commandes non payées ou d'en suspendre l'exécution. A la suite d'incidents de paiement, nous nous réservons le droit de modifier les conditions de paiement préalablement accordées.

ARTICLE XIII – DÉFAUT DE PAIEMENT

Le défaut de paiement d'une facture à son échéance, toute demande de sursis de paiement ou tout fait pouvant impliquer l'insolvabilité du Client, entraînent la déchéance du terme accordé pour le paiement de tout matériel livré ou en cours de fabrication, rendant ce paiement immédiatement exigible et nous confèrent le droit de résilier les marchés en cours sans autres formalités qu'une notification par lettre recommandée et sans que cela puisse donner lieu pour notre Client au moindre dédommagement. De plus si, lors d'une précédente commande, le Client s'est soustrait à l'une de ses obligations (retard de paiement, par exemple) un refus de vente pourra lui être valablement opposé, à moins que ce Client ne fournisse des garanties suffisantes ou un prépaiement. Aucune ristourne pour paiement comptant ou anticipé ne lui sera alors accordée.

ARTICLE XIV – MODIFICATIONS APPORTÉES AU MATERIEL

Le Client convient que tout matériel pourra subir des modifications de la part du fournisseur sans l'accord préalable du Client. A la condition toutefois, que le niveau du matériel concerné atteigne des performances comparables.

ARTICLE XV – SOLIDARITÉ

Si la facture, à la demande du donneur d'ordre, est établie au nom d'un tiers, le donneur d'ordre et le tiers sont solidairement responsables pour le paiement de celle-ci et l'exécution des autres engagements résultant des conditions générales et particulières de vente.

ARTICLE XVI – RESTRICTIONS A L'EXPORTATION

Le Client s'engage à respecter les dispositions légales de contrôle à l'exportation édictée par l'Union Européenne et ses Etats membres en la matière. En cas d'exportation des marchandises hors de l'Union Européenne, le Client a l'obligation d'obtenir l'autorisation écrite préalable du fabricant. En cas de non-respect de cette disposition, le Client indemniserà GPLExpert de tous dommages, coûts et dépenses en résultant.

ARTICLE XVII – UTILISATION DANS UN ENVIRONNEMENT A RISQUE

Il est expressément porté à l'attention du Client que certains produits ne sont pas destinés à être utilisés dans un environnement nucléaire ou tout environnement à risque. Le Client s'engage à respecter ces restrictions émises par les fabricants. Le Client s'engage à indemniser GPLExpert de tout dommage, coût ou responsabilité qu'il pourrait subir en cas de pareille utilisation en violation de la présente clause et des réserves émises par les fabricants à cet égard.

ARTICLE XVIII – FORCE MAJEURE – RESPONSABILITES

Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement quelconque à ses obligations, si un tel manquement résulte d'une décision gouvernementale, y compris le retrait ou la suspension d'éventuelles autorisations accordées au Client, d'un incendie, d'une inondation, d'une panne d'électricité, d'un état de guerre déclarée, d'une guerre civile, d'actes de terrorisme ou d'une grève nationale, et plus généralement tout autre évènement de force majeure présentant les caractéristiques définies par la jurisprudence française.

La Partie affectée dans l'exécution de ses obligations par la survenance d'un cas de force majeure doit immédiatement en avvertir l'autre Partie. Les Parties s'efforceront alors de prendre les mesures propres à pallier les conséquences de l'évènement. Toutefois, en cas de persistance de l'évènement au-delà de 15 jours, la prestation pourra être rompue par la Partie la plus diligente, sans qu'une indemnité ne soit due par l'une ou l'autre des parties à ce titre.

ARTICLE XIX – LOI APPLICABLE – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les présentes dispositions sont soumises au droit français.

Tout différend pouvant naître entre les parties à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution sera soumis, en première instance à la compétence du Tribunal de Commerce d'Evry, et, en appel, à la compétence de la chambre commerciale de la Cour d'appel de Paris

ARTICLE XX – PRINCIPES ÉTHIQUES

Le Client n'a pas fait et ne fera pas, de paiement direct ou indirect, de proposition ou autorisation de paiement, de versement d'argent, remise ou promesse de cadeau ou d'autorisation de remise de cadeau, quelqu'en soit la valeur, envers un fonctionnaire ou personnel d'un organisme gouvernemental ou envers sa proche famille avec l'intention d'influencer un acte ou une décision de l'administration ou de ce fonctionnaire ou personnel d'un organisme gouvernemental dans le but d'aider, directement ou indirectement, GPLExpert ou l'un de ses Client à obtenir ou à conserver une transaction commerciale ou obtenir un quelconque avantage ou passe-droit.

ARTICLE XXI – TRAITEMENTS DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel que vous transmettez à GPLExpert sont utilisées par celui-ci dans le but d'accomplir au mieux son métier de distributeur et les activités associées. Les données personnelles récoltées par GPLExpert sont hébergées en France.

Il est rappelé que la notion de données à caractère personnel (ci-après, les données personnelles) désigne toute information relative à une personne permettant de l'identifier directement ou indirectement, comme par exemple le nom, prénom, le numéro de téléphone, l'adresse IP ou encore l'adresse électronique.

Il est précisé que les données sensibles forment une catégorie particulière des données personnelles. Ce sont des informations qui révèlent la prétendue origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale,

ainsi que le traitement des données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique.

Les données personnelles communiquées sont traitées par GPLExpert notamment pour les finalités suivantes :

- Création, gestion et maintien de sa relation d'affaires avec ses Clients, prospects, fournisseurs et sous-traitants, à savoir notamment le traitement de leurs Contrats ;
- Fourniture de produits et de services, ainsi que leur gestion notamment administrative ;
- Traitement de la facturation et des paiements ;
- Prospection commerciale et transmission de messages publicitaires dans le respect des choix donnés en la matière ;
- Etudes, analyses et statistiques marketing.
- Respect des lois en vigueur nécessitant le stockage des informations.

GPLExpert est susceptible de partager vos données personnelles avec ses fournisseurs et ses sous-traitants, en France et à l'étranger, aux fins sus mentionnées, et cela seulement si vous avez donné votre accord préalable pour le partage de vos données personnelles avec des tiers, le cas échéant. GPLExpert pourrait être amené à communiquer vos données personnelles à une autorité judiciaire ou administrative compétente qui exigerait la communication desdites données personnelles, conformément aux législations en vigueur. Dans ce cas, sauf interdiction de l'autorité compétente, GPLExpert en informera le Client.

Les données personnelles sont conservées pendant toute la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été communiquées à GPLExpert dans le respect de la réglementation applicable et sont, en tout état de cause, détruites à l'issue de celle-ci.

GPLExpert s'engage à protéger et sécuriser vos données personnelles. A ce titre GPLExpert respecte une politique stricte en matière de traitement des données personnelles assortie de sanctions. Par ailleurs, les données personnelles sont rendues anonymes notamment dans les cas où leur traitement vise à élaborer des données statistiques et/ou est justifié par des fins de recherche.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation, de portabilité (lorsqu'il s'applique) et d'opposition aux informations qui vous concernent.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au service DPO :

- Par courrier à GPLExpert 27 Avenue Aristide Briand 91290 ARPAJON
- Par email à l'adresse suivante : dpo-rgpd@gplexpert.com

Veillez cependant noter que les données personnelles relatives au nom de l'entité, l'adresse du siège social, l'adresse de livraison et les coordonnées de la personne s'occupant de la facturation sont obligatoires pour répondre à vos demandes et fournir les produits ou services demandés ; sans ces informations, GPLExpert ne pourra pas être en mesure de répondre à vos demandes et fournir les produits ou services demandés. Lorsque les personnes concernées exercent auprès de GPLExpert des demandes d'exercice de leurs droits, GPLExpert doit adresser ces demandes dès réception par courrier électronique auprès du Délégué à la Protection des Données du Client, à la condition que les coordonnées de celui-ci aient été communiquées à GPLExpert.

Également, en cas de violation de données à caractère personnel, GPLExpert s'engage à en informer le Client dans un délai maximum de 72 heures après en avoir pris connaissance et de le notifier par mail.



En cochant cette case, nous autorisons la société GPLExpert à nous identifier comme référence Client. Cette autorisation a donc pour finalité la citation du nom et la diffusion du logo sur le site internet, sur les documents commerciaux (tous types de supports) et à annoncer notre collaboration à travers sa newsletter mensuelle.

Fait en 2 exemplaires, le _____

GPLExpert
Monsieur BRETON

Le Client (cachet et signature)
Monsieur/Madame NOM

***** FIN DU DOCUMENT *****